



A retenir

Mouche de l'olive : après une brève accalmie les captures augmentent à nouveau sur l'ensemble des parcelles de surveillance de la zone < 150 mètres d'altitude, annonçant le début de vol de la seconde génération. Les oléiculteurs-observateurs effectuent régulièrement des comptages de mouche capturées dans les pièges : leurs relevés sont mis à jour sur la [carte "Gestolive"](#) et ils sont consultables sur le site de l'Afidol (cocher "Autres types de pièges").

Retrouvez les infos oléicoles sur le site de la [Chambre d'Agriculture de Corse](#).

SOMMAIRE

Stades
phénologiques
Mouche de l'olive
Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE : CA2B
Rédactrice : Frédérique
CECCALDI

Partenaires : exploitants
observateurs

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.cra-corse.fr/>
Crédit photo : CA2B

Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ÉCOPHYTO

• Stades phénologiques

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude. On est toujours dans les phases de **grossissement de l'olive** et le réflexe de chute physiologique de fruits est terminé.

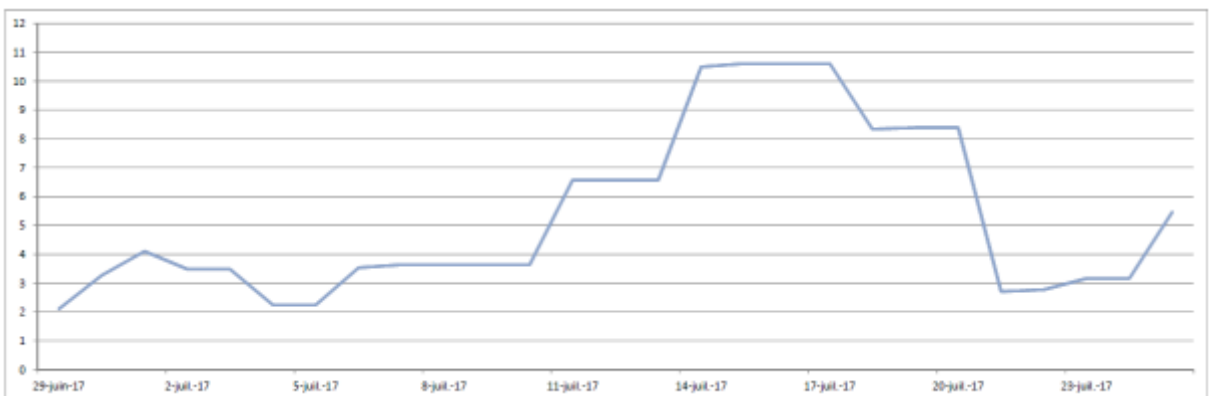
Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.

Irrigation : entre la mi-juillet et la mi-août a lieu la **sclérisation du noyau** (durcissement). Durant cette période l'olivier voit la masse cellulaire de ses fruits augmenter en même temps que ses rameaux se développeront. Durant ce stade physiologique la gestion de l'irrigation devra être à la fois maîtrisée et rationnée afin de couvrir les besoins en eau des arbres sans excès. Le bon usage de l'irrigation sera de palier aux déficits estivaux d'eau de pluie.

• La mouche de l'olive

D'après les observations régionales et les comptages de l'insecte, la dynamique de la mouche dans les oliveraies peut être représentée sur une courbe. Sur le graphique1, on constate une augmentation du nombre d'insectes capturés entre le 29 juin et le 21 juillet et une moyenne de près de **6 mouches par piège et par jour**. Au pic des captures on comptait plus de 10 individus par jour en moyenne. L'activité de cette population assez élevée de ravageurs a été ralentie par les conditions climatiques chaudes pour la période puisqu'au 20 juillet on observait peu de piqûres de ponte.

Graphique1 : Courbe des captures de mouche de l'olive (échelle de 12 mouches/piège/jour) Parcelles du réseau de la zone < 150 m d'altitude, période du 29 juin au 27 juillet 2017



Après une courte régression, le nombre de mouches capturées augmente à nouveau après le 23 juillet, indiquant le **début du 2^{ème} vol du diptère à basse altitude**.

Observations : actuellement, le taux de capture dans les parcelles du réseau situées à basse altitude est de près de **5 mouches par piège et par jour**. Ce niveau n'étant pas corrélé avec le degré d'infestation, il est nécessaire de compléter le piégeage par l'échantillonnage de fruits pour estimer l'activité de ponte de l'insecte → observer 10 fruits par olivier sur un minimum de 20 arbres et comparer le pourcentage de fruits portant un œuf ou une larve avec les seuils de tolérance de dégâts.

Seuil de nuisibilité :

- Insectes capturés : une moyenne de 3 à 5 mouches tous les 4-5 jours soit **1 mouche par piège et par jour** pour le piège alimentaire.
- Dégâts observés : 5 % d'olives piquées entre le 2^{ème} et le 3^{ème} vol pour les fruits destinés à l'huile.

Évaluation des risques de piqûres de ponte : **moyen** d'après les niveaux de population de mouches (seuils de nuisibilité dépassés). Des températures inférieures à 28°C en fin de journée (18h) sont favorables à la ponte. Avec des matinées plus fraîches et des pics de chaleurs modérés dans la journée, les températures de ces derniers jours ont été **plus favorables à l'activité biologique** de la mouche. D'après Météo France, les maximales devraient remonter les prochains jours, surtout sur la façade Ouest et dans l'intérieur des terres.

Influence des températures *B. oleae* en fonction de son stade biologique : voir le bulletin [n°2 du 17 juillet](#) sur le site de la Chambre d'Agriculture de Corse ou celui de la DRAAF.

Reconnaissance de la mouche de l'olive

L'adulte mesure environ 4 à 5 mm, les ailes sont irisées avec une tâche noire à leurs extrémités, l'abdomen est plus ou moins rougeâtre. Les antennes sont plus courtes que la tête. La femelle est dotée d'un ovipositeur, tandis que le mâle présente un abdomen arrondi.

- Antennes plus courtes que la tête se terminant par des cils
- Tête jaune-orangée avec des yeux bleu-vert irisés
- Abdomen court et épais, de couleur fauve-orangé avec 8 taches noires (4 sur chaque côté)



Thorax à dos noir avec quatre bandes grises, terminé par un "triangle" blanc-crème







Ailes irisées, transparentes et nervurées avec une tâche noire à l'extrémité

La femelle possède à son extrémité un ovipositeur de ponte

Source CA2B

Gestion du risque : voir le bulletin [n°2 du 17 juillet](#).

PREVISIONS METEO

	Vendredi 28 juillet	Samedi 29 juillet	Dimanche 30 juillet	Lundi 31 juillet	Mardi 1 ^{er} août	Mercredi 2 août	Jeudi 3 août
Haute Corse							
	Soleil ; hausse des températures	Quelques passages nuageux sur le relief ; hausse des températures		Temps ensoleillé ; vent de secteur Sud-Est modéré		Temps chaud	Température en légère baisse

Pour la période du mardi au vendredi l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION** : Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.


En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est *fastidiosa*, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur *Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera*. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.